

	Rbst SS	Rbts SS + ASPBTP Formule 2	Rbts SS + ASPBTP Formule 3	Rbts SS + ASPBTP Formule 4	Rbts SS + ASPBTP Formule 5
HONORAIRES MEDICAUX ET CHIRURGICAUX					
Généralistes, spécialistes-signataires OPTAM et OPTAM CO	70 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR
Généralistes, spécialistes-non signataires OPTAM et OPTAM CO	70 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR
Auxiliaires médicaux	60 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
ACTES D'IMAGERIE					
Radiologie conventionnelle, scanner, IRM, radiologie vasculaire diagnostique, médecine nucléaire diagnostique, échographie, doppler					
- Médecins signataires OPTAM et OPTAM CO	70 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
- Médecins non signataires OPTAM et OPTAM CO	70 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR
ACTES TECHNIQUES MEDICAUX					
Endoscopie, cardiologie interventionnelle, chimiothérapie, radiothérapie, médecine nucléaire					
- Médecins signataires OPTAM et OPTAM CO	70 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
- Médecins non signataires OPTAM et OPTAM CO	70 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR
ANALYSES MEDICALES					
Analyses, actes de biologie, prélèvements	60 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR
PHARMACIE (1)					
Vignettes blanches, bleues et orange	65/30/15 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
HOSPITALISATIONS (2)					
Honoraires et actes médicaux médecins signataires OPTAM et OPTAM CO	80 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR
Honoraires et actes médicaux médecins non signataires OPTAM et OPTAM CO	80 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR
Frais de séjour, salle d'opération	80 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR
Forfait journalier	/	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière	/	50 €	55 €	60 €	65 €
- Limitée à 30 jours/an en chirurgie et en médecine	/	50 €	55 €	60 €	65 €
- Limitée à 45 jours/an en neuropsychiatrie	/	50 €	55 €	60 €	65 €
- Limitée à 5 jours/an en maternité	/	50 €	55 €	60 €	65 €
Frais d'accompagnement (3)	/	/	/	/	30 €
Maisons de repos, de convalescence et de rééducation	80 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Transport	65 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Participation forfaitaire soins coûteux	/	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
DENTAIRE					
Soins dentaires	70 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la SS	70 % BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	400 % BR
- Plafond de rbst par an et par bénéficiaire (Au-delà du plafond, participation à hauteur du ticket modérateur)	/	1000 €	1200 €	1500 €	2000 €
Prothèses dentaires ou implants non remboursées par la SS (forfait annuel)	/	500 €	500 €	500 €	500 €
Orthodontie remboursée par la SS (TO _≥ 45)	100 % BR	200 % BR	200 % BR	220 % BR	250 % BR
Orthodontie remboursée par la SS (TO<45)	70 % BR	170 % BR	170 % BR	190 % BR	220 % BR
OPTIQUE (4)					
Monture	60 % BR	40 €	50 €	70 €	100 €
Verre simple (par verre)	60 % BR	30 €	35 €	65 €	90 €
Verre complexe et très complexe (par verre)	60 % BR	80 €	95 €	150 €	180 €
Lentilles remboursées par la SS (forfait annuel)	60 % BR	100 % BR	80 €	100 €	110 €
Lentilles non remboursées par la SS (forfait annuel)	/	/	80 €	100 €	110 €
APPAREILLAGE, AUTRES PROTHESES					
Prothèses auditives (forfait annuel)	60 % BR	100 % BR	150 % BR	150 % BR + 300 €	150 % BR + 300 €
Gros appareillage, autres prothèses (forfait annuel)	100 % BR	100 % BR	150 % BR	100 % BR + 200 €	100 % BR + 200 €
Petit appareillage, orthopédie, orthèse (forfait annuel)	60 % BR	100 % BR	150 % BR	100 % BR + 150 €	100 % BR + 150 €
CURES THERMALES					
Soins médicaux et paramédicaux	65 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait cure (5)	/	120 €	150 €	150 €	200 €
BIEN ETRE ET PREVENTION					
Ostéopathie, chiropractie, étiopathie, acupuncture (6)	/	150 €	150 €	150 €	150 €
Chirurgie de l'œil (forfait pour les deux yeux concernant la correction de la myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie)	/	/	300 €	600 €	600 €
Détartrage une fois par an	70 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Vaccins non remboursés par la SS	/	150 €	150 €	150 €	150 €
Vaccinations : diphtérie, tétanos, poliomyélite, haemophilus influenzae (méningite)	65 % BR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Prime de naissance ou d'adoption(7)	/	300 €	300 €	300 €	300 €
Allocation obsèques (7)	/	460 €	460 €	460 €	460 €
Panier pharmaceutique (8)	/	20 €	20 €	20 €	35 €
Maintien des enfants sur le dossier après 21 ans (9)	/	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
ASSISTANCE SANTE					
Ma mutuelle assistance : assistance + protection juridique santé (10)	/	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

OPTAM : Option pratique tarifaire maîtrisée
 OPTAMCO : Option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique
 BR : Base de remboursement de la Sécurité Sociale
 FR : Frais Réels
 SS : Sécurité Sociale

Les prestations faisant référence à l'OPTAM et l'OPTAMCO (nouvelles options de pratique tarifaire maîtrisée mises en place depuis le 01/01/2017) sont destinées à remplacer le CAS.

Ces garanties sont conformes au cahier des charges des contrats responsables (Articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la sécurité sociale ; décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014).

Les garanties en euros hors équipement verres et monture sont par année civile et par bénéficiaire.

Les garanties en % incluent le remboursement de la Sécurité Sociale.

Tous les remboursements s'effectuent dans la limite des frais engagés.

Nos remboursements sont effectués dans le cadre du parcours de soins et ne tiennent pas compte des pénalités qui peuvent être appliquées.

- (1) La prise en charge s'applique aux montants facturés pour les médicaments ainsi qu'aux honoraires de dispensation y afférent facturés par les pharmaciens d'officine.
- (2) Hospitalisation médicale, chirurgicale, psychiatrie, maison de repos/réadaptation/convalescence suite à une hospitalisation.
- (3) Prise en charge des frais d'accompagnement en cas d'hospitalisation d'un enfant inscrit au contrat.
- (4) Equipement optique (monture + 2 verres) adulte : une fois tous les deux ans sauf modification de la vue constatée par ordonnance.
 Equipement optique (monture + 2 verres) enfant : une fois par an.
 La période de deux ans ou d'un an débute à la date d'acquisition de l'équipement.
 Le ticket modérateur est inclus dans le forfait.
- (5) Forfait chirurgical de l'œil s'applique uniquement pour la chirurgie non remboursée par la Sécurité Sociale.
- (6) Forfait annuel versé sur présentation d'une facture d'hébergement acquittée.
- (7) Forfait annuel versé sur présentation de facture d'un praticien diplômé mentionnant la fédération dont il relève, forfait annuel.
- (8) Assureur de la garantie UNMI (Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle).
- (9) Pharmacie non remboursable, forfait annuel par bénéficiaire versé sur présentation d'une ordonnance.
- (10) Maintien des enfants jusqu'à l'âge de 26 ans s'ils sont étudiants (moyennant une cotisation).
- (10) Ma mutuelle assistance au n° 0 810 710 020.

COLLEGE ACTIFS :

	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4	FORMULE 5
ISOLE	38.01€	42.60€	47.34€	51.29€
COUPLE	76.22€	85.80€	95.77€	102.92€
FAMILLE	110.21€	123.32€	138.31€	148.44€

COLLEGE RETRAITES :

	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4	FORMULE 5
ADULTE	70.85€	75.05€	79.25€	85.10€
ENFANT	23.03€	24.62€	25.76€	26.41€

L'ASPBTP c'est aussi :

VOTRE GARANTIE OBSÈQUES
 — — —
 UNE PROTECTION SIMPLE ET IMMÉDIATE

CAPITAL GARANTI DE 1000€ À 6000€

ADHÉSION DE 18 À 79 ANS

SANS QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

SANS FRAIS DE DOSSIER

ASP BTP mutuelle santé

Pour en savoir plus contactez le : **02 31 50 35 50**
www.aspbtp.fr

PROTECTION JURIDIQUE

› **L'ASSURANCE DE MIEUX DÉFENDRE VOS DROITS AU QUOTIDIEN**

7€ / mois

Travail, habitation, succession... Vos intérêts sont protégés.

CODE

ASP BTP mutuelle santé

DES JURISTES À VOTRE ÉCOUTE

DES SERVICES EN LIGNE 24H/24 & 7J/7

UNE ASSISTANCE JURIDIQUE EN CAS DE LITIGE

UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE 220 € À 20 000 €

Pour plus d'informations contactez le : **02 31 50 35 50**
www.aspbtp.fr

Standard :

02 31 50 35 50

aspbtp@aspbtp.fr